

ABDELATIF KERZABI<sup>[\*]</sup>

## **Le crédit inter-entreprises en Algérie**

Il est admis aujourd'hui que toute politique tendant à encourager les créances permet de stimuler les ventes. De ce fait, le volume des ventes et les facilités de paiement accordées aux clients sont liés. Les entreprises industrielles comme le fait remarquer P. CONSO n'admettent d'être réglées que lorsque le consommateur final a effectivement payé au moment de l'achat. Si le dénouement d'une créance se fait au niveau du consommateur final on comprendra alors que les facilités accordées lors des transactions commerciales ne sont plus justifiées seulement par la confiance entre une entreprise et une autre, mais aussi, entre un ensemble intégré d'entreprises et le consommateur final. De ces constatations, on peut avancer trois remarques :

- 1 – Le volume des ventes est conditionné par le mode de paiement (à terme ou au comptant). Par conséquent, en plus des objections faites par Keynes à la loi des débouchés de Say (l'offre crée sa propre demande) il y a lieu d'ajouter les conditions de vente.
- 2 – L'importance du crédit inter-entreprises est une conséquence des économies contraintes par la demande.
- 3 – Le consommateur final est le bout de la chaîne où se réalisent en cascades les valeurs produites par les entreprises industrielles interconnectées.

Ces remarques caractérisent les économies décentralisées. La réalisation de la valeur est reportée, mais elle est certaine. Cette certitude est à la base du crédit bancaire à court terme. Celui-ci

n'intervient que dans l'attente du dénouement du crédit inter-entreprises.

## I. Le crédit inter-entreprises en Algérie

L'entreprise publique de par sa structuration renferme deux types de crédit : le premier résulte des liaisons inter-unités à travers leurs cessions réciproques ; quant au second, il découle des relations commerciales qu'entretient l'entreprise (ou ses unités) avec l'extérieur (les autres entreprises). Le premier type de crédit ne s'annule pas par la monnaie mais fait l'objet de compensations au niveau de l'entreprise mère (siège). Dans ce cas, il n'est pas crédit puisqu'il n'est pas sanctionné par une obligation monétaire. Il y a tout simplement circulation de valeurs d'usage entre les unités. Le second type doit normalement s'éteindre par le paiement. Donc il est crédit. L'exemple suivant nous montre l'ampleur de ces deux types de crédit dans une entreprise industrielle.

<b>Tableau n° 1</b>		
3 Créances et dettes en 10 DA	E.N.S.I.D.E.R.	E.N.C.C.
Créances inter-unités (A)	524.541	190.171
Créances clients (extérieur) (B)	2.172.537	132.214
A/(A+B) en %	19,4	58
Dettes inter-unités (C)	707	103.137
Dettes fournisseurs (D)	406.785	163.175
C/(C+D) en %	0,2	40

Sources : Bilan de l'ENSIDER 1985. Rapport d'activité, ENCC, 1987.

Ces deux entreprises présentent des caractéristiques différentes qui s'expliquent par la restructuration de l'ex SNS en 17 entreprises

nationales. Les différentes relations inter-unités se sont transformées en liaisons externes d'où la part importante des créances clients et dettes fournisseurs, ce qui n'est pas le cas de l'ENCC qui a gardé ses unités opérationnelles. Ce constat nous permet d'affirmer que l'importance du crédit inter-unités nous renseigne sur le degré d'intégration interne de l'entreprise. Plus cette intégration est forte et plus grand est le crédit inter-unités. Cependant, ni la contrainte de demande, ni celle de capacités de production à stimuler ne sont à l'origine du crédit inter-unités. Alors, qu'en est-il du crédit inter-entreprises ? Dans le tableau (2), nous constatons une importance relative des comptes clients et fournisseurs par rapport à l'activité de ces entreprises.

<b>Tableau n° 2</b>		
	Entrep. de prod. chimi. 1984	Entrep. de const. métal. 1985
Fournisseur/Achats	30 %	33 %
Client/Ventes	102 %	45 %

Sources : Bilans de ces entreprises

Cette situation nous montre que les transactions marchandes ne sont pas sanctionnées par la monnaie au bout de leurs échéances normales (1). Les entreprises ne recouvrent pas leurs créances et donc ne règlent pas leurs dettes fournisseurs. La réglementation en la matière qui relève de l'Etat, n'oblige pas les entreprises à le faire. Sur ce plan, la gestion des relations commerciales inter-entreprises est autonome ; plus encore, si cette gestion est à la base de la réalisation de la valeur, celle-ci échappe complètement aux pouvoirs publics. Cette valeur non réalisée est le produit de la combinaison : objet de travail, moyens de travail ; or, si l'acquisition de l'objet et des moyens de travail se fait sans contrepartie monétaire, le travail quant à lui doit

être sanctionné par un salaire payé au personnel, celui-ci n'attend pas que l'entreprise ait réalisé la valeur produite. Il doit être réglé à la fin du mois, ce qui a toujours été le cas.

Donc dans chaque valeur produite mais non réalisée on peut considérer qu'il y a au moins le travail qui est réglé. Il n'est pas difficile de montrer que ce facteur est payé par les avances bancaires (découvert). L'entreprise contrainte par la réalisation de la valeur ne peut honorer sa banque. Les avances bancaires s'accumulent et ne se remboursent pas. Cependant, si l'endettement bancaire à court terme découle du non dénouement des crédits inter-entreprises, il en résulte un coût.

## II. Le coût du crédit inter-entreprises

Ce coût peut être apprécié par le prix du temps relatif à l'intervention de la banque (A), et aussi par l'accumulation des crédits inter-entreprises (B).

### A. Les intérêts à payer

L'appréciation de la relation entre les crédits inter-entreprises et les avances bancaires, peut être faite en comparant le solde inter-entreprises (différence entre créances et fournisseurs) d'une part et les avances bancaires rapportées au total du bilan d'autre part (tableau 3).

<b>Tableau n° 3</b>			
<b>10<sup>3</sup> DA</b>			
Branches	Pêche	Mat.const.	Commerce
Solde inter-entreprises	861	5.866	162
Avances bancaires			
<hr/>			
Total bilan	0,5 %	33,6 %	0 %

Sources : Bilans des différentes entreprises.

Nous constatons une nette corrélation entre ces deux paramètres. Par conséquent, les intérêts à payer suivent l'ordre de grandeur du solde inter-entreprises (202 MDA pour la branche pêche).

## B. L'évolution des prix

L'accumulation des crédits inter-entreprises résulte du report sur plusieurs exercices des créances clients et dettes fournisseurs. Le coût inhérent, concerne la prise en compte de l'évolution des prix. Il importe donc de ramener les créances ainsi que les dettes à leurs véritables valeurs en se référant à l'indice des prix. Le traitement du tableau (4) relatif à l'accumulation des créances dans une entreprise industrielle nous renseigne sur l'influence de l'évolution de l'indice des prix.

<b>Tableau n° 4</b>	
<b>Antériorité</b>	<b>Montant en 10<sup>3</sup> DA</b>
Avant le 01/01/1977	4.392
Entre le 01/01/1977 et le 31/12/1982	59.084
Entre le 01/01/1983 et le 31/12/1983	70.127
Entre le 01/01/1984 et le 31/12/1984	554.104
<b>T O T A L</b>	<b>687.707</b>

Une augmentation annuelle moyenne de l'indice des prix de 0,03 % nous donne les résultats suivants :

$687.707 \text{ MDA} \times 0,03 = 20.631,21 \text{ MDA}$ .

L'entreprise en question ne récupère pas cette perte de valeur. Cependant, ce manque à gagner aboutit bien quelque part.

Nous avons souligné plus haut la corrélation entre les avances bancaires et les dettes inter-entreprises. Le coût qui en résulte est représenté par les intérêts à payer. En supposant un taux d'intérêt égal à l'évolution de l'indice des prix, l'écart de réévaluation des créances non recouvrées est récupéré par le système bancaire. La banque gagne ce que l'entreprise perd. Cette situation est une forme de centralisation du surplus ex-ante des entreprises au niveau du système bancaire.

Toute marchandise devient porte-valeur si elle permet au vendeur d'obtenir une autre marchandise à condition que celle-ci se transforme en monnaie selon son expression en prix. Dans notre cas, les marchandises ne se transforment pas en monnaie et alors elles ne sont pas porte-valeur pour les entreprises qui les cèdent. Il semble donc que l'activité privée des entreprises ne prend pas un caractère social. Celle-ci le devient par son échange contre la monnaie. Cependant, dans la réalité, ces échanges sans monnaie sont enregistrés sous forme d'écritures comptables (débit d'un compte par le crédit d'un autre) sur la base d'une expression prix. Cette opération n'obéit pas à une logique de marché mais à une pratique administrative dont le titulaire est l'Etat. La socialisation des travaux privés des entreprises est par conséquent subordonnée à cette pratique. Par l'intermédiaire des prix et de la production de cet équivalent général qu'est la monnaie, l'Etat rend toutes les marchandises produites comme équivalents particuliers de l'argent. La relation entre prix et monnaie se fait au niveau de l'Etat ou celui-ci exprime en prix la valeur relative d'une marchandise en argent. Ce principe de toute économie centralisée n'est pas respecté puisque l'Etat a créé des entreprises sans argent (fonds social et fonds de roulement). De ce fait, la transformation des marchandises en

monnaie est impossible. L'entreprise n'ayant pas de quoi payer ses achats s'endette auprès de son fournisseur ; elle accumule des dettes en tant qu'acheteur pendant que son fournisseur accumule des créances en tant que vendeur.

Pour conclure, le crédit inter-entreprises en Algérie résulte de l'appréciation étatique de la monnaie. L'assainissement financier des entreprises ainsi que les dotations en fonds de base, opérés ces dernières années, peuvent confirmer cette conclusion.

## Notes

---

**[\*]** Maître Assistant I.N.E.S - Economie – Tlemcen.